



ILERI - DÉFENSE

Relations Transatlantiques entre acquis et développement (1/2)

Arthur Loréal - Responsable du pôle Amérique du Nord - Étudiant en *Bachelor 2* à
l'ILERI - 11 décembre 2014



Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations entre l'ancien continent et la nation la plus puissante du nouveau monde, ont été au cœur de la diplomatie européenne, notamment en ce qui concerne l'Europe de l'Ouest. Si chaque pays a une appréciation différente de ces liens, le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord par exemple privilégiant ses relations transatlantiques par rapport à la construction européenne alors que la France a adopté une attitude variable entre contestations d'une influence américaine très forte et soutien à son allié le plus puissant en période de crise. Avec la fin de la guerre froide, on a pu constater une volonté d'indépendance de plus en plus importante de certains pays de l'Europe vis-à-vis d'États-Unis qualifiés par Hubert Vederine d'hyperpuissance¹.

La fin de la guerre froide a amené non seulement la création du statut d'hyperpuissance pour les États-Unis mais aussi la libération d'une menace ressentie pendant longtemps par les Européens. Cela les a amené à vouloir plus d'indépendance en matière de politique étrangère, mais aussi de défense, vis-à-vis de cette hyperpuissance.

La relation entre les deux rives de l'Atlantique connaît de part et d'autre une réévaluation, ou tout au moins une volonté de reconsidération, qui nécessite que l'on s'y attarde, tant pour les deux continents que pour leurs associés. En effet, cette relation doit être remise en situation par rapport au contexte tant régional qu'international. Au niveau régional, la crise ukrainienne a rappelé à l'Europe que ses frontières ne sont pas aussi stables qu'elle pourrait le penser tandis que pour ce qui est de l'Afrique les groupes radicaux restent une menace pour la stabilité des États qui sortent tout juste du printemps Arabe, au Moyen-Orient la guerre contre l'organisation de l'État islamique rappelle que l'islam extrémiste peut prendre des formes bien plus menaçantes.

¹ Hubert Vederine dans <http://www.hubertvedrine.net/article-626.html>

En ce qui concerne la défense, il est nécessaire de faire la distinction entre la défense européenne et la défense de l'Europe. La défense européenne se réfère ici à la coopération en matière de défense mise en place de manière institutionnelle par les pays européens, tandis que la défense de l'Europe correspond à la défense des territoires de l'Europe en eux-mêmes.

I. Une relation entre dépendance, interdépendance et indépendance.

A. L'Europe entre projet régional et protection des États-Unis.

Depuis la signature du traité de Rome signé le 25 mars 1957, véritable pierre fondatrice de l'Europe d'aujourd'hui, la Communauté Économique Européenne puis l'Union Européenne n'ont cessée de bâtir un projet certes flou sur le plan de la défense mais qui a garanti une forme de sécurité et de stabilité entre ses États membres, sur le plan des frontières tout au moins, l'Allemagne ayant reconnu notamment le tracé de ligne Oder-Neisse, en 1970 pour la République Fédérale Allemande tout d'abord, avant de le réaffirmer avec le traité entre la Pologne et l'Allemagne en 1990.

Un autre point important de préoccupation, immédiatement après la fondation de la Communauté fut la défense. L'échec de la Communauté Européenne de Défense, rejetée par le parlement Français en 1954 a profondément et durablement marqué l'esprit de la construction européenne qui a par la suite longuement évité le sujet. Dans l'esprit de l'époque, il est facilement compréhensible de n'avoir voulu que se reposer sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, fondé en 1949, afin de ne pas brusquer l'allié américain.

La question refit surface avec le titre V du traité de Maastricht qui institua une Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC). Cette politique est fondamentale puisqu'elle montre une certaine volonté d'autonomie et de prise de responsabilité, de l'Europe dans son ensemble sur les thématiques de la défense. Sans rentrer dans les détails de la mise en place de cette politique et de ses effets, la PSDC

s'est révélé une étape majeure pour le secteur de la défense en Europe et les perspectives dans ce secteur pour les différents États, notamment au travers de la mutualisation de certains moyens, et de la création d'un État-major européen².

Cette impulsion s'est traduite par un certain nombre d'opérations extérieures menées sous la bannière européenne.

Cependant, sur la base du traité de Lisbonne, la défense de l'Europe en elle-même connaît une ambivalence particulière, avec la responsabilité de la défense, en vertu de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, laissé à la responsabilité de l'OTAN. Cette disposition controversée, marque une volonté d'inclure les États-Unis dans les affaires concernant la défense de l'Europe.

Au-delà de ces considérations purement juridique et technique, d'autres problèmes se font jour lorsque l'on parle des politiques de défense au sein même de l'Europe. Ainsi si les trois principales puissances européennes, la France, le Royaume Uni et l'Allemagne, représentent en cumulé environ 100 milliards de dollars dans le secteur de la défense (ce qui est assez impressionnant malgré les coupes budgétaires). Cependant, chacun de ces États, mais aussi les autres membres de l'Europe, ont une chaîne de commandement un matériel et une logistique propres bien que de plus en plus de collectivisation se fasse importante pour réduire les doublons en témoigne les initiatives des États baltes, ou du triangle de Weimar.

Une autre différence est la provenance de la menace, pour les États du sud de l'Europe, la question prioritaire semble être celle du terrorisme qui se développe dans les zones africaines et du Moyen-Orient et qui pourraient s'étendre jusqu'à eux. Pour les États du nord, plus précisément de l'ex-espace soviétique, la menace est incarnée par la Russie. En effet, celle-ci montre, par certains aspects, un visage rappelant des heures d'assujétisation et de subordination qu'ils ne souhaitent pas.

En définitive, l'Europe semble partagée, sur différents aspects, quelle(s) structure(s) pour la défense de l'Europe, contre qui et quel mandat pour les institutions existantes ?

² Bien que celui-ci ne soit pas permanent

Ces questions certes européennes intéressent au plus haut point les États-Unis, en effet, il existe un attachement culturel et démographique tout autant que géopolitique et idéologique.

B) Les États-Unis entre « pivot Asiatique » et présence persistante en Europe.

Les dernières années ont montré ce que les Européens ont perçu comme un désintérêt de l'Amérique vis-à-vis du vieux continent, quelque chose qui a profondément changé avec cette vision de pivot que le continent semblait occuper dans la guerre froide. Pour autant la politique du Pivot Asiatique, est pour ainsi dire compréhensible au vu du péril jaune, de l'amiral Alfred Tyler Mahan, persistant dans l'imaginaire stratégique américain³. Ce péril a été accentué par la montée en puissance de la Chine ces dernières années, qui remet en cause le point central pour les États-Unis, mis en exergue par le *Joint Vision 2020*, rédigé en 2000 sur l'objectif de suprématie dans tous les domaines traditionnels ainsi que dans le cyberspace, l'Empire du milieu commençant à contester la domination maritime et dans le cyberspace. Cela, couplé à des considérations autres que militaires on pu donner le sentiment que la menace ne venait plus de la Russie pour les Américains et qu'en conséquence, l'Europe devait se débrouiller seule.

Le *Defence Strategic Guidance* a mis en avant un point important et non négligeable pour comprendre la nouvelle donne géopolitique et surtout géostratégique des États-Unis. En effet, l'ascendant doit être pris soit par le seul nouveau monde, soit en s'assurant l'adjonction d'allié, basé sur une complémentarité avec ses alliés qui auront aussi une place importante dans la gestion des affaires du monde. Dans cette optique l'administration du 44^{ème} président des États-Unis a eu tendance à se tourner vers les puissances dites émergentes, telles que l'Inde, la Chine ou le Brésil, affirmant dans le premier cas que la présence de l'Inde au conseil de sécurité était soutenu par les États-Unis et dans le dernier que la candidature recevait

³ Mahan, Alfred, *The Interest of America in Sea Power, present and future*, Sampson Law, Marston & Compagny, 1897

toute l'appréciation des États-Unis, ceci n'étant qu'un exemple des gestes faits vers ces pays. Dans le même temps, le passage du G8 au G20, a semblé sonner le glas du lien privilégié entre les deux rives de l'Atlantique, les affaires n'étant plus seulement réglées par les seules puissances occidentales, mais aussi par les puissances émergentes.

Cependant, les développements de cette politique tournée non seulement vers le Pacifique, mais surtout vers l'ensemble des puissances émergentes, a connu quelques échecs parfois cuisants durant le premier mandat d'Obama. Cet échec et le soutien persistant des européens pour faire face à la crise économique, alors que la Chine, présentée comme un partenaire fiable se concentra sur la protection de son marché et non la résolution globale de la crise. La Chine ne fut pas le seul cas, l'Inde rencontrant des difficultés économiques ayant été laissée de côté. De plus, le printemps arabe a amené européens et américains à se mettre d'accord notamment sur l'opération en Libye qui connut un investissement rapide bien qu'important des États-Unis. L'Amérique a bien pris note de ces points marqués par le vieux continent qui a pris ses responsabilités lorsque l'Amérique cherchait de nouveaux partenaires.

De plus, la politique du pivot telle qu'exprimée de primes abords semblait signifier un désintérêt total pour l'Europe, chose inconcevable, les troupes américaines, bien que réduites en nombre, restant présente. Ce nombre a d'ailleurs connu une augmentation à la suite de la crise ukrainienne. La persistance sur la question du « bouclier » antimissile, ainsi que sur les autres dossiers internationaux, ont amené Washington à reconsidérer le soutien des Européens et leur place dans la gestion des affaires internationales. La main tendue s'est donc substituée au dos tourné les deux rives de l'Atlantique étant bien plus lié sur les questions globales que d'autres partenaires.

L'affaire *PRISM* a aussi montré une place centrale de l'Europe, tant au niveau des partenaires, les services Britanniques et Allemand ayant apparemment été au courant, voir impliqué. Cependant, certains pays l'on perçut comme une atteinte et ont protester ce qui a écorné la relation transatlantique.

Au-delà de ces griefs somme toutes récentes, l'erreur de l'intervention en Irak reste présente, un retour dû aux actions de l'État Islamique, la seconde guerre d'Irak étant perçut comme un des premiers symptômes d'une des craintes de l'Europe, la perte d'influence de l'Europe sur les décisions de la diplomatie américaine dans son ensemble.

On le voit les deux continents ont chacun des griefs à retenir l'un contre l'autre, l'affaire *PRISM* hante toujours les esprits de l'Europe, tandis que les Américains n'oublient pas les remontrances faites sur un certain nombre d'affaires, telles que Guantanamo ou la question palestinienne, l'Amérique étant présentée comme cautionnant les actions de l'État Hébreux, une affirmation à nuancer. Cependant, cet état des lieux de chaque rive de l'Atlantique bien que rapide permet de dégager deux grandes tendances, soit un destin profondément lié, soit des chemins séparés sur fond de tensions.

Par Arthur Loréal,
Responsable du pôle Amérique du Nord,
Étudiant en *Bachelor 2* de l'ILERI.

Bibliographie :

Brzezinski, Zbigniew, *Le Grand Echiquier- L'Amérique et le reste du monde*, Bayard éditions, 1997.

Kagan, Robert, *Le Retour de l'Histoire et la fin des rêves*, Plon, 2008.

Kissinger, Henry, *La Nouvelle puissance Américaine*, Fayard, 2003.

Quatrepoint, Jean-Michel, *Le Choc des empires*, Gallimard, 2014, 272 pages.

Vaïsse, Justin, *Barack Obama et sa politique étrangère (2008-2012)*, Odile Jacob, 2012.

Politiques Américaines, décembre 2013, numéro 22.

Sites internet consulté

Sur le TTIP, Commission européenne, 26 mai 2014 (consulté le 1er juin 2014)

<http://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/ttip/>

Sur le sommet du Pays de Galle de 2014, OTAN, 07 septembre 2014 (consulté le 5 octobre 2014)

http://nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_112964.htm?selectedLocale=fr

Sur la notion d'Hyperpuissance, Hubert Vedrine, Octobre 2013 (consulté le 3 juin 2014)

<http://www.hubertvedrine.net/article-626.html>